



MAIRIE

DE

**SAINT-SIFFRET**

30700

DOCUMENTS  
N° 34 à 45

Service : Secrétariat Général  
Tél : 04.66.22.20.64  
Réf : Céline BROCHE

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2020**

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique VINCENT ; Nathalie FABIE ; raymond SERRET ; Sylvie THOLANCE ; Olivier LAW ; Pierre DEHON ; Monique SWIERKOWSKI ; Dominique AGUERA ; Anne-Catherine MAUNY ; Michael GENTE ; Béatrice COLOMBIER ; André SAUTON ; Nathalie RAYSSIGUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Patricia PALLEGOIX ; Estelle DAVID.

**PROCURATIONS** : Patricia PALLEGOIX à Sylvie THOLANCE.

**Nombre de votants : 14**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Maire propose Mme Nathalie FABIE comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote : **Vote à l'unanimité**

Désignation de l'auxiliaire : Céline BROCHE

**ORDRE DU JOUR :**

**I. DELIBERATIONS :**

**A. Administration générale**

1. 2020 - 34 – Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.
2. 2020 - 35 – Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau et l'assainissement avec le Département

**B. Finances et travaux**

3. 2020 - 36 – Aménagement de surface des rues du cœur du village phase 2 – Demande de subvention
4. 2020 - 37 – Réfection du puits du Parc de la Péran – demande subvention
5. 2020 - 38 – Service de l'eau et l'assainissement – Révision des tarifs de raccordement au réseau communal
6. 2020 – 39 – Création d'accès à la voie publique de type « bateau » - révision tarif

**C. Urbanisme**

7. 2020 - 40 – Plan Local d'Urbanisme – transfert vers l'intercommunalité

8. 2020 – 41 – Modification délibération n°2018-02 – Nouvelle numérotation parcelle mise en vente
9. 2020 - 42 – Servitude passage et des réseaux -parcelle AD 250

**D. Ressources Humaines**

10. 2020 – 43 – Contrat d'apprentissage

**II. DIVERS**

11. 2020 – 44 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et assainissement
12. 2020-45 - Rapport d'activité 2019 du PETR Uzège-Pont du Gard

<b>00</b>	<b>Approbation des procès-verbaux : séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020 séance du 10 juillet 2020</b>	
-----------	---	--

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :**

**Pour : 13**

**Abstention : 1 (Nathalie RAYSSIGUIER)**

**Contre : 0**

**Séance du 10 juillet 2020 :**

**Adopté à l'unanimité**

<b>01</b>	<b>Désignation d'un correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard</b>	<b>2020-34</b>
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard lui a proposé de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions sont les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à leur Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié à leurs manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)
3. Le correspondant sera invité à leurs actions culturelles et destinataires d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagements, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Raymond SERRET, Adjoint au Maire, comme correspondant du Conseil d'Architecture et de l'Environnement du Gard (CAUE).

**Adopté à l'unanimité**

<b>02</b>	<b>Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau et l'assainissement avec le Département du Gard</b>	<b>2020-35</b>
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire informe le Conseil que les missions d'assistance technique du Département envers les Communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Suivant le décret n°2019-589 du 16 juin 2019, le Département apporte une assistance technique aux Communes, dans le cadre d'une convention.

Compte tenu de son champ de compétence, la Commune peut bénéficier de la mission « Assainissement et protection des ressources en eau ».

Par arrêté du 05 décembre 2019, Monsieur le Président du Département du Gard a fixé à 0,35 € HT, la part annuelle par habitant et par mission, la rémunération à verser au Département.

Pour l'année 2020, cette rémunération s'élèverait donc à  $0,35 \times 1103 \times 2 = 772,10$  € HT soit 849,31 € TTC (TVA 10 %).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider de demander l'assistance technique du Département pour la mission « Assainissement collectif et à la protection des ressources en eau »,
- d'approuver la convention et donner délégation au Maire pour la signer,
- de s'engager à porter au budget annexe de l'eau et de l'assainissement le montant de la rémunération correspondante.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>03</b>	<b>Aménagement de surface des rues du cœur du village phase 2 – Demande de subvention</b>	<b>2020-36</b>
-----------	---	----------------

Dans le cadre du réaménagement du cœur de village, Monsieur le Maire rappelle l'importance d'engager des travaux rue de l'Horloge, rue Grand carrière et au croisement de la rue Sous l'Arc et rue du Porche.

Le Cabinet Gaxieu, missionné à cet effet, a établi un détail estimatif et évalué le montant de la dépense de l'ordre de 281 145,06 €, y compris honoraires et imprévus.

Il est demandé au conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux,
- d'autoriser Monsieur le maire à engager la consultation des entreprises et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- ce projet pouvant s'inscrire dans la thématique d'aide du Département, de la Région Occitanie, de l'Etat, d'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier d'aide de financement auprès de ce partenaire, et d'étendre les demandes d'aide financière à tout organisme à même de répondre à ce projet.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>04</b>	<b>Réfection du puits Parc de la Péran – Demande de subvention</b>	<b>2020-37</b>
-----------	--	----------------

Le Maire rappelle que le Parc de la Péran a été récemment rénové et qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection du puits de ce parc afin de créer une harmonie.

Un détail estimatif a été établi, le montant de la dépense est de l'ordre de 19 868 €.

Ce projet pouvant s'inscrire dans la thématique d'aide du PETR, de la Région Occitanie et de la Direction Régionales des Affaires Culturelles, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur la Maire à constituer un dossier d'aide de financement auprès de ces organismes, et d'étendre les demandes d'aide financière à tout organisme à même de répondre à ce projet.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>05</b>	<b>Service de l'eau et de l'assainissement - Révision des tarifs de raccordement au réseau communal</b>	<b>2020-38</b>
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire expose que le montant acquitté par les particuliers pour les frais de réalisation d'un raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement ne correspond plus à la facturation effectuée par les entreprises qui effectuent les travaux à la commune.

**Les tarifs actuels sont les suivants :**

<b>Travaux et interventions (T.V.A à 20%) :</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Montant T.T.C</b>
Forfait pour raccordement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 000.00 €	1 200.00 €
Forfait pour raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 000.00 €	1 200.00 €
Prix du mètre linéaire supplémentaire	100.00 €	120.00 €

**Monsieur propose de revoir les tarifs et de décider de fixer les tarifs comme suit à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :**

<b>Travaux et interventions (T.V.A à 20%) :</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Montant T.T.C</b>
Forfait pour raccordement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 200.00 €	1 440.00 €
Forfait pour raccordement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres linéaires	1 200.00 €	1 440.00 €
Prix du mètre linéaire supplémentaire	100.00 €	120.00 €

**Pour : 12**

**Abstention : 1 (Béatrice COLOMBIER)**

**Contre : 1 (Nathalie RAYSSIGUIER)**

<b>06</b>	<b>Création d'accès à la voie publique de type « bateau » - révision tarif</b>	<b>2020-39</b>
-----------	--	----------------

Le Maire informe le Conseil Municipal que notamment lors d'aménagements ou de division de propriétés existantes, les particuliers demandent un accès à la voie publique qui nécessite l'abaissement de la bordure du trottoir. Ces travaux sont obligatoirement réalisés par la commune sur la demande des riverains.

Le montant acquitté par les particuliers pour les frais d'aménagement de réalisation d'accès à la voie publique de type « bateau » ne correspondent plus à la facturation effectuée par les entreprises qui effectuent les travaux à la commune.

Les tarifs actuels sont :

<b>Travaux et interventions :</b>	<b>Montant T.T.C</b>
Forfait réalisation d'un accès de 5 mètres par abaissement du trottoir en bicouche existant	1 200,00 €
Forfait réalisation d'un accès de 5 mètres par abaissement du trottoir en enrobé existant	1 500,00 €

**Monsieur propose de revoir les tarifs et de décider de fixer les tarifs comme suit à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :**

<b>Travaux et interventions :</b>	<b>Montant T.T.C</b>
Forfait réalisation d'un accès type « bateau »	2 500,00 €

**Pour : 13**

**Abstention : 1 (Nathalie RAYSSIGUIER)**

**Contre : 0**

<b>07</b>	<b>Plan Local d'Urbanisme – transfert vers l'intercommunalité</b>	<b>2020-40</b>
-----------	---	----------------

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux communautés de communes et d'agglomération de la compétence en matière de Plan Local

d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'établissement public de coopération intercommunale s'y oppose par délibération adoptée dans les trois mois précédant le terme du délai légal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'user de cette possibilité de dérogation, comme cela a d'ailleurs été fait au cours du mandat précédent.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>08</b>	<b>Modification délibération 2018-02 – Nouvelle numérotation parcelle mise en vente.</b>	<b>2020-41</b>
-----------	--	----------------

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour que la parcelle AD 193 sise au Devois du Château soit mise en vente au prix de 180 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document permettant la réalisation de cette vente.

Monsieur le Maire expose que cette parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire et d'un bornage. De nouveaux numéros lui ont été attribués. La parcelle mise en vente figure ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface
AD	251	Devois du Château	00 ha 34 a 30 ca

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération du 15 février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal que la parcelle communale cadastrée AD 251 sise au Devois du Château, soit mise en vente au prix de 180 000 €, a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document permettant la réalisation de cette vente.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>09</b>	<b>Servitude passage et des réseaux – parcelle AD 250</b>	<b>2020-42</b>
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire informe qu'un compromis a été conclu pour la vente de la parcelle AD 251. Afin que les nouveaux acquéreurs puissent accéder à cette parcelle et la viabiliser, il est nécessaire de les autoriser à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle AD 250, propriété de la Commune, et mise à disposition la parcelle pour l'implantation d'une canalisation d'eau potable et des réseaux secs desservant la parcelle AD 251.

Les propriétaires de la parcelle AD 251 seront également autorisés à pénétrer sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

#### **Adopté à l'unanimité**

<b>10</b>	<b>Contrat d'apprentissage</b>	<b>2020-43</b>
-----------	--------------------------------	----------------

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Monsieur le Maire précise que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du privé. La rémunération est la suivante, en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage (en% du SMIC)



Age de l'apprenti	1 <sup>ère</sup> année du contrat	2 <sup>ème</sup> année du contrat	3 <sup>ème</sup> année du contrat
Moins de 18 ans	27 %	39 %	55 %
18-20 ans	43 %	51 %	67 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %
26 ans et +	100 %	100 %	100 %

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- de conclure 1 contrat d'apprentissage, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Cantine scolaire accueil des enfants et entretien des bâtiments	1	CAPA Services aux personnes et vente en espace rural	11 mois

- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.
- de l'autoriser à solliciter auprès de tous les organismes les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

#### Adopté à l'unanimité

11	<b>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement</b>	2020-44
----	--	---------

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette présentation sans émettre de remarques

12	<b>Présentation du rapport d'activité 2019 du PETER Uzège Pont du Gard</b>	2020-45
----	--	---------

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activité 2019 du PETER Uzège-Pont du Gard.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette présentation sans émettre de remarques.

**Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h40.**

**L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.**

Le Maire,



**Dominique VINCENT**